

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 12 février 2018 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

24-02-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant les points suivants à l'item "Affaires nouvelles" qui demeure ouvert et en retirant le point 13 « Autorisation de procédure en recouvrement de taxes impayées ».

A) Nomination du président du C. C. U.

- 1 - Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 2 - Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 15 et 22 janvier 2018
 - 3 - Demande de dérogation mineure de M. Daniel Tremblay
 - 4 - Demande de dérogation mineure de Ferme Danis Côté et Josée Ouellet
 - 5 - Entente déneigement stationnement adjacent à la Microbrasserie
 - 6 - Adoption du règlement numéro 2018-461 décrétant des travaux d'aqueduc dans le chemin de la Cédrière ainsi qu'un emprunt à long terme et un engagement additionnel
 - 7 - Autorisation des dépenses incompressibles 2018
 - 8 - Politique d'aide aux organismes paramunicipaux – versements 2018
 - 9 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal – reddition de compte
 - 10 - Développement domiciliaire M. Alain Gagnon – suivi réclamation pour les travaux d'aqueduc
 - 11 - Développement résidentiel – étude complémentaire
 - 12 - Rapports de dépenses et contributions électorales – élections de novembre 2017
 - 14 - Correspondance
 - 15 - Rapports des comités
 - 16 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2018-02
 - 17 - Demande d'aide financière programme Carrière – Été 2018 (emplois étudiants)
 - 18 - Demande d'aide financière programme PIMDE
 - 19 - Protocole d'entente location de terrain de la municipalité
 - 20 - Affaires nouvelles
- A) Nomination du président du C. C. U.
- 21 - Période de questions
 - 22 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 15 ET 22 JANVIER 2018

25-02-18

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 15 et 22 janvier 2018, tels que rédigés.

3- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. DANIEL TREMBLAY

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport. M. Daniel Tremblay demande l'autorisation de la construction d'un garage à une distance de 10 mètres de la ligne du 17.5 pieds du lac Saint-Jean alors que l'article 9.1.3 requiert une distance de 15 mètres. Le C. C. U. recommande l'acceptation de la demande.

ATTENDU QUE M. Daniel Tremblay a déposé une demande de dérogation mineure pour le 6, chemin de la Baie-des-Girard pour autoriser la construction d'un garage qui serait implanté en ne représentant pas la marge prescrite à l'article 9.1.3 du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE l'implantation du garage est à plus de 10 mètres de la ligne d'exploitation de 17.5 pieds ;

ATTENDU QU'il est impossible de construire le garage sans enfreindre un article du règlement de zonage (marge avant, latérale ou arrière) ;

ATTENDU QUE la démonstration faite au comité permet de conclure qu'un refus de la dérogation causerait un préjudice au demandeur ;

1

ATTENDU QUE la dérogation demandée n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

26-02-18

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Daniel Tremblay lui permettant la construction d'un garage et son implantation à une distance minimale de 10 mètres de la ligne de végétation pour sa propriété sise au 6, chemin de la Baie-des-Girard.

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE FERME DANIS CÔTÉ ET JOSÉE OUELLET

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport. M^{me} Josée Ouellet et M. Danis Côté demandent une dérogation mineure visant à permettre de lotir un lot ayant une profondeur moyenne de 32.29 mètres alors que l'article 10.2.1 2^e alinéa requiert une profondeur minimale de 75 mètres. Le C. C. U. recommande l'acceptation de la demande.

ATTENDU QUE Ferme Danis Côté et Josée Ouellet a déposé une demande de dérogation mineure visant à autoriser le lotissement d'un lot ayant une profondeur moyenne de 32.29 mètres ;

ATTENDU QUE la demanderesse a un avis de conformité numéro de dossier 416385, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec lui reconnaissant un droit antérieur d'utilisation à des fins résidentielles d'une superficie de 5000 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la situation des bâtiments accessoires et agricoles empêche la demanderesse de lotir un terrain de 5 000 m² avec la profondeur prescrite ;

ATTENDU QUE la démonstration faite au comité permet de conclure qu'un refus de la dérogation causerait un préjudice sérieux à la demanderesse ;

ATTENDU QUE la dérogation demandée n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

27-02-18

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée par Ferme Danis Côté et Josée Ouellet sise au 1242, rang Belle-Rivière

et de permettre le lotissement d'un terrain de 5 000 m² lequel sera le lot 6 188 692 du cadastre.

5- ENTENTE DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT ADJACENT À LA MICROBRASSERIE

Le directeur général fait rapport. Une entente a été négociée et est intervenue avec la Microbrasserie du Lac-St-Jean concernant le déneigement du stationnement public utilisé par la clientèle de ce commerce.

L'entente prévoit une participation annuelle de 300 \$ par la microbrasserie et est d'une durée de 5 ans.

28-02-18

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente entre la municipalité et la microbrasserie du Lac-St-Jean relative au déneigement du stationnement public situé du côté Est de la microbrasserie et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente.

6- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-461 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN DE LA CÉDRIÈRE AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME ET UN ENGAGEMENT ADDITIONNEL

Le directeur général résume les objets du règlement qui est déposé pour adoption. Le règlement est adopté comme suit :

ATTENDU QU'une partie des résidents du chemin de la Cédrière ont demandé à la municipalité de construire un nouveau réseau d'aqueduc dans ce secteur;

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer les travaux d'aqueduc tels que demandés;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réaliser un emprunt à long terme en vue de financer ces travaux;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé au conseil le 15 janvier 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 janvier 2018;

Règlement
2018-461

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement numéro 2018-461 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux visant la construction d'un réseau d'aqueduc en prolongement d'un réseau existant dans le secteur du chemin de la Cédrière incluant les branchements de services, les travaux de voirie et aménagements nécessaires, le tout selon les plans et devis préparés par LMG Ingénieurs portant le numéro 1267-1467 (1 à 3) en date du 15 décembre 2017 incluant les frais incidents, les taxes et les imprévus tel qu'il appert du rapport d'estimation préparé LMG Ingénieurs en date du 15 janvier 2018, lesquels sont produits en annexe « A » et « B » faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 425 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement le conseil est autorisé à emprunter une somme de 425 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

7.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble situé dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante une compensation fixe suffisante pour chaque immeuble dont il est propriétaire (à la condition que ledit immeuble soit raccordé et desservi par le réseau d'aqueduc dont la construction est décrétée au présent règlement.

7.2 Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant le montant des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation, le tout tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général

Dans ce dossier, afin d'obtenir l'autorisation demandée au MDDELCC, un engagement est nécessaire en regard de la conformité des installations septiques.

29-02-18

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à fournir au MDDELCC d'ici le 28 septembre 2018 un bilan sur la conformité des installations septiques existantes dont les certificats de conformité non pas été transmis à LMG Ingénieurs, ainsi qu'un plan d'action concernant les installations septiques qui ne seront pas conformes, le tout dans le cadre du projet de réseau d'aqueduc du chemin de la Cédrière.

7- AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018

Le directeur général présente au conseil une liste des dépenses incompressibles qu'il soumet pour autorisation.

30-02-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve la liste des dépenses incompressibles ci-dessous;

QUE le conseil affecte les crédits apparaissant au budget détaillé pour chacun des postes budgétaires correspondants;

QUE le conseil en autorise tous les paiements en conséquences jusqu'à concurrence des crédits affectés.

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	CRÉDITS
Salaires des employés cadres et syndiqués selon contrats et convention en vigueur	731 800
Bénéfices marginaux et retenues à la source	122 475
Primes d'assurances collectives	19 500
Salaires et allocations des membres du conseil	69 200
Fournitures de bureau	13 300
Contribution Sûreté du Québec	255 200
Quote-part Régie incendie	122 625
Quotes-parts diverses MRC	479 000
Contribution SARP	3 600
Contrat gestion des archives (SHL)	3 750
Contrats d'entretien logiciel informatique	13 300
Contrat d'entretien de la neige (partie 2018)	103 000
Services de laboratoire (analyses d'eau)	4 550
Frais de postes	7 400
Essence et carburants véhicules	23 175
Immatriculation	3 490
Frais bancaires	4 400
Électricité	159 540
Huile à chauffage	11 000
Primes d'assurances générales	59 075
Frais de téléphone, cellulaire, internet	18 650
Intérêts sur les emprunts à long terme contractés	71 815
Remboursements capital des emprunts long terme (Excl. Affect. SDREF)	297 000
Remboursement capital du fonds de roulement	18 310
Location camionnette Ford	3 000
Dons et subventions engagés (Village Pêche, Club de golf)	12 800
Services juridiques mensuels	1 800
TOTAL	2 632 755

8- POLITIQUE D'AIDE AUX ORGANISMES PARAMUNICIPAUX – VERSMENTS 2018

Le directeur général dépose la liste des versements à approuver en vertu de la politique relative à l'aide financière versée aux organismes paramunicipaux.

31-02-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les versements suivants aux organismes paramunicipaux pour l'année 2018, selon les modalités de la politique en vigueur :

ORGANISME	MONTANT
Corporation Petit Marais	13 500 \$
Corporation développement	85 000 \$
Comité d'embellissement	7 000 \$
Corporation Fêtes et festivals	44 000 \$
Comité des loisirs	26 500 \$
Comité suivi Politique familiale	500 \$

9- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – REDDITION DE COMPTE

La reddition de compte pour les dépenses encourues est déposée. Le montant des dépenses est de 60 476.98 \$.

32-02-18

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 60 476.98 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

10- DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE M. ALAIN GAGNON – SUIVI RÉCLAMATION POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC

Dans le cadre du projet de développement domiciliaire de M. Alain Gagnon, ce promoteur a présenté l'an dernier une demande de remboursement de certaines dépenses. Le conseil a accepté un remboursement d'un montant de 5 500 \$.

En novembre dernier, M. Gagnon, par l'entremise de son entrepreneur, a déposé une nouvelle lettre donnant les explications sur le dossier et enjoignant la municipalité de rembourser l'ensemble des coûts du raccordement facturés par cet entrepreneur soit 5 481.09 \$.

Le versement de 5 500 \$ de la municipalité couvrait une partie de cette facture pour une somme estimée à 3 050 \$. Par conséquent le montant additionnel qui serait demandé serait avant taxes de 1 725 \$ environ.

Le comité des travaux publics a analysé le dossier et la recommandation est à l'effet de refuser la réclamation additionnelle et de ne payer aucune somme additionnelle, le montant versé de 5 500 \$ étant final.

33-02-18

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que le conseil refuse de rembourser toute somme additionnelle au promoteur Alain Gagnon, en regard de sa réclamation pour les frais encourus pour le raccordement de son réseau d'aqueduc au réseau municipal;
- Que le conseil avise le demandeur que le paiement effectué de 5 500 \$ est issu d'une entente et est final.

11- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE

Le directeur général fait rapport.

En décembre dernier, une rencontre a été tenue par le comité des travaux publics à laquelle assistait M. Guillaume Paradis, ingénieur. Il a fait la recommandation de réaliser une étude géotechnique complémentaire.

Deux offres de services ont été déposées :

Englobe	6 500.00 \$
GHD	7 854.50 \$

Le comité des travaux publics a analysé les offres déposées et recommande au conseil l'octroi du contrat à Englobe.

34-02-18 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers sous la recommandation du comité des travaux publics d'accorder le contrat à Englobe pour un montant de 6 500 \$ plus taxes.

12- RAPPORTS DE DÉPENSES ET CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES – ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2017

Le directeur général dépose les rapports de dépenses et contributions électorales de novembre 2017 au conseil, tel qu'exigé par la loi.

Le point # 13 de l'ordre du jour a été retiré.

14- CORRESPONDANCE

Ministère des Transports

Le MTQ transmet l'avis de renouvellement du permis d'intervention annuel pour travaux d'aqueduc, d'égouts et d'entretien mineur pour l'année 2018.

35-02-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les conditions du permis d'intervention annuel portant le numéro 6807-18-I003 et d'autoriser le directeur général à signer la documentation à cet effet.

Parc national de la Pointe-Taillon

Invitation à déléguer un représentant en remplacement de M. Jean-Paul Boucher.

36-02-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer M. Émile Hudon, maire pour représenter la municipalité à la table d'harmonisation du Parc national de la Pointe-Taillon.

MMQ

Information relative à la quote-part de ristourne qui sera versée à la municipalité, laquelle s'élèvera à 1 955 \$ pour l'année 2018.

Conseil régional de la Culture

Avis de renouvellement d'adhésion pour 2018.

37-02-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement d'adhésion pour 2018 au conseil régional de la Culture, au coût de 100 \$.

Cour d'appel du Québec

Le conseil a reçu le jugement de la Cour suite à la poursuite de la municipalité contre Bertrand Tremblay et Nicole Dufour et plage St-Jude inc, pour un bâtiment préfabriqué non conforme. Le jugement donne raison à la municipalité et ce bâtiment dérogatoire devra être enlevé.

Transport adapté Lac-St-Jean-Est

Le budget de 2018 a été déposé au conseil pour approbation.

38-02-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- La municipalité de Saint-Gédéon s'implique au niveau régulier à transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2018 préparées par Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est et par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes :
 1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 un montant de 3 144 \$ à être versé pour le 20 mars 2018.
 2. Ce montant additionné aux contributions financière des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 37 % des prévisions budgétaires de revenus totaux de 413 128 \$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes handicapées pour l'exercice 2018.
 3. De plus, la municipalité accepte, d'une part, que la subvention de 65 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'arrêté en conseil no. 2071-79 (11 juillet 1979), soit versées directement par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommets attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport handicapés approuvé par le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

15- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité consultatif d'urbanisme

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre tenue le 31 janvier dernier. En outre, 2 dossiers de dérogations mineures ont été déposés devant le comité.

Travaux publics

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre tenue le 6 février dernier.

Régie intermunicipale en Sécurité Incendie du secteur Sud

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre tenue le 22 janvier dernier. Il fut notamment discuté de la fermeture de la caserne d'Hébertville. M. Allard dépose le bilan des interventions pour novembre et décembre 2017.

Comité Marina

M. Michel Tremblay résume la rencontre tenue le 31 janvier dernier. Lors de cette première rencontre, il a été question de l'entente de gestion notamment.

Comité conjoint Fabrique

M. Pierre Boudreault informe qu'une première rencontre a eu lieu le 24 janvier dernier. Il dépose le compte-rendu.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

39-01-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- | | |
|---------------------------------------|--------|
| • Centre de Femmes aux Quatre-Temps : | 75 \$ |
| • La Nichée | 75 \$ |
| • AFEAS de Saint-Gédéon | 100 \$ |

Corporation de développement

M^{me} Nathalie Simard résume les rencontres tenues les 19 décembre 2017 et le 17 janvier 2018. Les principaux points discutés sont le bilan financier, une vidéo touristique, la gestion de la place publique, une commandite du festival, la Véloroute des bleuets et un poste vacant au CA qui a été comblé par M^{me} Marie-Christine Goderre.

Comité des loisirs

M. Michel Tremblay dépose le compte-rendu de la rencontre tenue le 17 janvier dernier.

16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2018-02

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

40-02-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2018-02 au montant de 321 083.85 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	276 889.74 \$
- Déboursés :	48 856.42 \$
- Retenue :	
- Contact Télécom	(2 162.31) \$
- Crédit Larouche, Lalancette (à recevoir)	<u>(2 500.00) \$</u>
TOTAL :	321 083.85 \$

17- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME CARRIÈRE – ÉTÉ 2018

La demande annuelle à déposer auprès du Gouvernement du Canada a été préparée. Cette demande vise l'embauche de 5 animateurs de camp de jour pour une durée de 8 semaines. Le montant demandé est de 8 232 \$ et représente 50 % des salaires versés.

41-02-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt de cette demande par le service des loisirs au montant de 8 232 \$.

18- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME PIMDE

M^{me} Nathalie Simard fait rapport.

Une demande d'aide financière est demandée par le promoteur Ferme Domaine de la Rivière dans le cadre de la politique en vigueur. La corporation de développement, après analyse, recommande, le versement d'une aide de 5 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet à l'entreprise de développer et moderniser ses installations laitières, d'être plus concurrentielle sur le marché fromager, d'accroître sa production et d'améliorer la qualité de ses produits tout en axant son exploitation sur le bien-être animal;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise souhaite mettre en place une nouvelle offre touristique à Saint-Gédéon en offrant aux clientèles des visites à la ferme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit à l'intérieur de secteurs d'activités économiques clés au sein la municipalité à savoir l'agriculture, l'agroalimentaire et l'agrotourisme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique des investissements majeurs au sein de la municipalité;

42-02-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolue à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à l'entreprise Ferme Domaine de la Rivière Inc. pour leur projet de développement laitier incluant notamment la construction d'une étable, un séchoir à grange et l'implantation de robots de traite.

19- PROTOCOLE D'ENTENTE LOCATION DE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

Ce point est reporté à la séance d'ajournement qui sera prévue.

20- AFFAIRES NOUVELLES

A) Nomination du président du CCU

Le conseil municipal doit élire un nouveau président pour le CCU. Le comité n'a émis aucune recommandation précise au conseil.

43-02-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'élire comme nouveau président pour le CCU M. Jean-Sébastien Allard.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question est posée sur les heures d'ouverture de la Place publique qui étaient insuffisantes l'an passé. Le tout va être rediscuté avec la Corporation de développement.
- Une question sur les exigences du MDDELCC vs fosse septique
- Une question sur la révision des règlements d'urbanisme vs les dérogations mineures.
- Une question de M. Alain Gagnon au sujet du refus de sa réclamation additionnelle. M. le maire invite M. Gagnon à venir le rencontrer.
- Une question sur la station de vidange pour les VR qui est inscrite au plan triennal d'immobilisation.

AJOURNEMENT

44-02-18

À 20 h 18, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 19 février 2018 à 19 h 30.

Maire

Directeur général